

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Date de convocation :
27.06.2023
Date d'affichage :
27.06.2023
Nombre de conseillers en
exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 11 mai 2023,
- 2/ Attribution du marché public « Travaux d'aménagement d'une piste partagée »,
- 3/ Modification du montant de demande de subvention à la mairie de ROUXMESNIL BOUTEILLES pour l'aménagement du rond-point du BEL AIR suite au marché public,
- 4/ Attribution du marché public « Entretien des chaudières communales »,
- 5/ Contrats renouvellement agents techniques,
- 6/ Contrat saisonnier, modification du temps de travail,
- 7/ Approbation des attributions de compensation pour 2023 de l'Agglomération Dieppe-Maritime,
- 8/ Bons fournitures scolaires,
- 9/ Demande de subvention « course des colombiers »,
- 10/ Informations et questions diverses,
- 11/ Communications du Maire,
- 12/ Tour de table,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
27.06.2023
Date d'affichage : 27.06.2023
Nombre de conseillers en
exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CANTO.

Étaient Présents : M. CANTO Frédéric, Mme FOLLET Nathalie, M. PAYET Jérémy, M. CHANDELIER Daniel, Mme BENOIST Nicole, M. BAYEUL Yann, M. CAPRON Antoine, Mme CRISTOL Fabienne, Mme LEFEBVRE Véronique, M. RIDEL Dominique.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Etaient absents excusés : Mme ABRAHAM-MARCHAND Isabelle (arrivée à 19h25),
M DI MAIO Yves, M. CABOT Benoit

Procurations : Mme LEGRIS-CLAUDE Audrey a donné pouvoir à M. PAYET
Jérémy.

Mme MARCHAND Clotilde a donné pouvoir à M. CANTO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme BENOIST Nicole

**Objet : DELIBERATION ATTRIBUANT LE MARCHÉ PUBLIC POUR LES
TRAVAUX DE LA PISTE PARTAGÉE SUR LE CD 915 - N°2023-23**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération N° 19-40 du 4 juillet 2019 autorisant à effectuer les démarches pour l'achat des terrains,
- Vu la délibération N° 20-03 du 13 février 2020 missionnant le cabinet V3D pour réaliser ce projet et demandant un nouveau relevé de surfaces,
- Vu la délibération N° 20-67 du 15 octobre 2020 autorisant Monsieur le Maire à l'achat des terrains et de demander des subventions,
- Vu la délibération N° 21-52 du 9/12/2021 autorisant l'achat des terrains à Vivalto et à M et Mme Lulague,
- Vu la délibération N°2022-14 du 24 mars 2022 approuvant le lancement du marché public pour les travaux de la piste partagée,
- Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 mai 2023 et qui a analysé l'unique offre reçue par la société Eurovia pour un montant de 204 383.30 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **Décide** d'attribuer le marché public pour les travaux de la piste partagée à la société EUROVIA pour un montant de 204 383.30 euros HT.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Objet : DELIBERATION ATTRIBUANT LE MARCHÉ PUBLIC DU GIRATOIRE RUE DE L'ETOILE ET RUE DU BEL AIR - N°2023-24

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération N°20-36 du 28 mai 2020 demandant l'autorisation de demander des subventions,
- Vu la délibération N°20-73 du 10 décembre 2020, annulant la délibération du 28 mai 2020, autorisant à demander les subventions suite à un nouveau chiffrage,
- Considérant que pour des raisons de sécurité publique, il y a lieu de prévoir un giratoire à ce niveau de cette route car elle est très dangereuse,
- Vu la délibération N° 2022-13 du 24 mars 2022 approuvant le lancement du marché public pour les travaux du giratoire,
- Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 mai 2023 et qui a analysé l'unique offre reçue par la société Eurovia pour un montant de 113 598.46 euros HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **Décide** d'attribuer le marché public pour les travaux du giratoire à la société EUROVIA pour un montant de 113 598.46 euros HT.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Objet : DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RUE DU BEL AIR ET RUE DE L'ETOILE A LA MAIRIE DE ROUXMESNIL BOUTEILLES N° 2023-25

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération N°20-36 du 28 mai 2020 demandant l'autorisation de demander des subventions,
- Vu la délibération N°20-73 du 10 décembre 2020, annulant la délibération du 28 mai 2020 demandant l'autorisation de demander des subventions.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

- Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 mai 2023 et qui a analysé l'unique offre reçue par la société Eurovia pour un montant de 113 598.46 euros HT,
- Vu la délibération N° 2022-13 du 24 mars 2022 approuvant le lancement du marché public pour les travaux du giratoire,
- Considérant que suite l'appel d'offres, les montants du marché public ont évolué ainsi que la répartition par commune, il convient de fixer à nouveau les montants à charge de chaque commune.

Commune de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE : 50 952.73 euros HT
Commune de ROUXMESNIL BOUTEILLES : 62 636.63 euros HT.

Une nouvelle convention sera signée avec la mairie de Rouxmesnil-Bouteilles afin de modifier les nouveaux montants suite au marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **Donne mandat** à Monsieur le Maire afin de signer une nouvelle convention avec la mairie de Rouxmesnil-Bouteilles avec les montants à charge de chaque commune :
 - Commune de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE : 50 952.73 euros HT
 - Commune de ROUXMESNIL BOUTEILLES : 62 636.63 euros HT.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Objet : DELIBERATION ATTRIBUANT LE MARCHE PUBLIC POUR L'ENTRETIEN DES CHAUDIERES COMMUNALES - N°2023-26

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le marché public lancé le 9 juin 2023,

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

- Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 30 juin 2023 et qui a analysé les quatre offres reçues, propose de confier l'entretien des chaudières à l'entreprise DELTAKLIMA, cette société ayant reçue la meilleure note parmi les autres.
- Une demande de précision sera faite concernant l'option « pièces et main d'œuvre sur chaudière », point à préciser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer le marché public pour l'entretien des chaudières à l'entreprise DELTAKLIMA pour la somme de 2 861.00 euros HT par an.
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander des précisions sur l'option « pièces et main d'œuvre » et éventuellement à signer cette option dans le marché public selon la réponse.
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander des précisions sur l'option « pièces et main d'œuvre » et éventuellement à signer cette option dans le marché public selon la réponse.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE N° 2023-27

ARTICLE L. 332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'agent d'entretien des écoles à raison de 24.42/35^{ème}, pour une durée d'un an à compter du 21/09/2023 et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de d'agent d'entretien des écoles à raison de 24.42/35^{ème}, pour une durée d'un an à compter du 21/09/2023.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 397, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE N° 2023-28

ARTICLE L. 332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'agent d'entretien des écoles à raison de 17.33/35^{ème}, pour une durée d'un an à compter du 21/09/2023 et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de d'agent d'entretien des écoles à raison de 17.33/35^{ème}, pour une durée d'un an à compter du 21/09/2023.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

– D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'agent d'entretien des écoles à raison de 17.33/35^{ème}, pour une durée d'un an à compter du 21/09/2023.

__ La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 391, indice majoré 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

– La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE N° 2022-29

ARTICLE L. 332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'agent d'entretien des écoles à raison de 14.09/35^{ème}, pour une durée d'un an à compter du 01/09/2023 et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de d'agent d'entretien des écoles à raison de 14.09/35^{ème}, pour une durée d'un an à compter du 01/09/2023.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 391, indice majoré 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS – N° 2023-30

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que

- L'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris,

- Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent de restauration à temps non complet de 30h00 par semaine, pour le centre de loisirs comprenant le service et le ménage de la cantine ainsi que le ménage du centre de loisirs et de l'école maternelle. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

- Ainsi en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de modifier le temps de travail à compter du 6 juillet 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 30/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour l'ouverture du centre de loisirs pendant les vacances d'été en juillet 2023 et une semaine en août 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **De créer** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions au centre de loisirs pour le service et le ménage de la cantine ainsi que le ménage du centre de loisirs et de l'école maternelle.

- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 30h00 par semaine.

- **Décide** que la rémunération sera à l'IB 397 et l'IM 361 rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Cette délibération annule et remplace celle du 2 février 2023.N°2023-04

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**Objet : DELIBERATION APPROUVANT LES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION PROVISOIRES N° 2023-31**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la délibération N° 11-04-23/06 du 11 avril 2023 du conseil communautaire de l'Agglomération Dieppe-Maritime adoptant les attributions provisoires aux communes pour 2023,
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur les attributions de compensation provisoire,
- Considérant que le montant des attributions de compensation provisoires intégrant la révision libre s'élève à 53 196.50 euros pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Accepte le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2023 au montant de 53 196.50 euros.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Objet : DELIBERATION BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES N° 2023-

32

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que le tarif des bons de fournitures scolaires pour l'année 2022/2023 était de 30.00€,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Que les bons de fournitures scolaires seront de 30 euros pour la rentrée scolaire 2023/2024 par enfant entrant dans un établissement d'enseignement secondaire ou technique (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Les bons seront libellés au libre choix et selon les accords avec les fournisseurs (La Maison de la presse à Dieppe, le Plumier à Dieppe ou collège J Cocteau, ABIS).

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Objet : DELIBERATION ACCORDANT UNE SUBVENTION AU ROTARY CLUB POUR LA COURSE DES COLOMBIERS - N°2023-33

Monsieur le Maire expose que le Rotary Club reprend la course des Colombiers à Offranville (10 km) et demande à la commune d'être partenaire pour cette course.

Les bénéficiaires de cette manifestation iront soit à des œuvres sociales ou à des associations pour handicapés.

Les membres du conseil municipal sont d'accord pour verser 200 euros pour cette manifestation.

Une somme pour le versement de ce type d'aide étant prévue au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'accepter** le versement d'une subvention de 200.00 euros au Rotary Club pour la course des Colombiers à Offranville le 27 novembre prochain. Ce montant sera pris sur le budget 2023.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Arrivée de Mme ABRAHAM-MARCHAND Isabelle à 19h25.

Communications du Maire :

Observatoire du trafic RN 27 :

A priori les statistiques sont un peu « tronquées » vu les travaux qui avaient lieu sur le RD 915 à ce moment-là.

Il a été remarqué sur la commune forte baisse de 80 à 60 % sur les RD 54^E et RD 54, s'expliquant par le transfert de flux sur la nouvelle RN27.

Diminution de 40% de l'ancienne RN 27 entre le bourg de la commune et les Vertus s'expliquant par un transfert du flux sur la nouvelle RN 27.

Légère baisse sur la RD 915 entre le giratoire du Val Gosset (RD54/RD915) et le giratoire de la Maison Blanche.

Sécurisation du carrefour du Bel Air/Rouxmesnil-Bouteilles, le carrefour tourne à gauche type chicane mis en service le 17/2/2023 donne satisfaction.

Sur la commune d'Offranville baisse du trafic de 10% au niveau de la hêtraie.

Sur la commune de Tourville-sur-Arques, augmentation du trafic de 16% sur le RD 915 vers la nouvelle RN 27.

Le SDIS n'a pas constaté de hausse de l'accidentologie sur la RD 915 depuis juillet 2022.

Ces résultats sont à conforter lors des prochains comptages programmés en juin à l'automne 2023.

L'ADMR nous a envoyé un courriel avec un dossier sur des propositions de loi sur le « Bien vieillir » en France, le dossier sera transmis à Mme Follet pour l'étudier.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est rendu à l'Ambassade du Canada à Paris suite à l'invitation de son excellence Monsieur l'Ambassadeur du Canada pour le départ de Madame Amy Baker nommée Ambassadrice du Canada en Norvège, ce fût un honneur et une fierté pour notre commune d'être associée à cette sympathique cérémonie.

Monsieur le Maire expose qu'il s'est rendu à un Hommage aux soldats morts lors de la Première Guerre mondiale au cimetière d'Arques la Bataille.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Monsieur le Maire explique que quelques dégradations ont eu lieu au cimetière des Canadiens (tag croix inversée), sur un pilier du cimetière, les services du CWGC, le Sous-Préfet, le commandant de police ainsi que le maire d'Hautot-sur-Mer ont été alertés dès constatation des faits. Nous ne pouvons que déplorer ces faits.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est rendu à l'Ambassade du Canada à Paris suite à l'invitation de Madame Amy Baker pour le départ de Madame Joya Donnelly, ministre conseillère aux Affaires Politiques et Culturelles et de sa nomination comme directrice générale pour l'Asie du Nord Est, le 15 juin dernier.

Monsieur le Maire expose qu'il s'est rendu à un Hommage aux soldats morts lors de la Première Guerre mondiale au cimetière d'Arques la Bataille.

Monsieur le Maire explique que quelques dégradations ont eu lieu au cimetière des Canadiens (quelques tags), sur un pilier du cimetière.

TOUR DE TABLE :

Mme FOLLET : Expose qu'elle s'est rendue à l'Assemblée Générale de la Mission Locale (Le Tréport à Cany Barville), c'est un grand secteur ! Environ 1777 jeunes ont été accompagnés cette année, et quelques jeunes ont créé une mini-entreprise de thé qu'ils ont présenté à la foire expo.

Mme ABRAHAM-MARCHAND : Tout d'abord s'excuse de son retard ce soir. Concernant le dossier « Label Patrimoine Rural », un rendez-vous est fixé le 12 juillet prochain pour déposer un dossier de candidature pour un dossier pour la mairie. Concernant le dossier « la Chapelle des vertus », celui-ci sera déposé dans un second temps. Les poutres à l'avant de l'entrée ont été changées et peintes en lasure, les autres poutres ont été repeintes en peinture. Il n'y a pas d'électricité dans la Chapelle, c'est un problème et il faudra prévoir des travaux intérieurs, de nouvelles peintures mais il y a aussi du salpêtre.

M. BAYEUL : Remercie Monsieur le Maire pour l'acceptation de son permis de construire pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment agricole en gîtes. Il va faire une demande d'installation d'une borne de recharge électrique pour voitures pour les gîtes.

M. PAYET : Remercie les services administratifs et techniques pour leur travail. De nouveaux Equipements de Protection Individuel (EPI) ont été achetés aux agents techniques, ils sont hautes visibilités et avec le logo de la commune.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

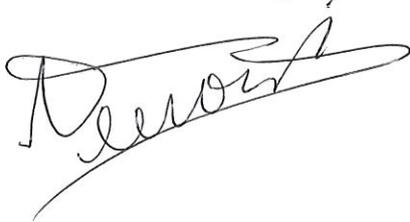
Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Fin de la séance à 20h10

La secrétaire de séance
Mme BENOIST Nicole



Le Maire,
Frédéric CANTO

